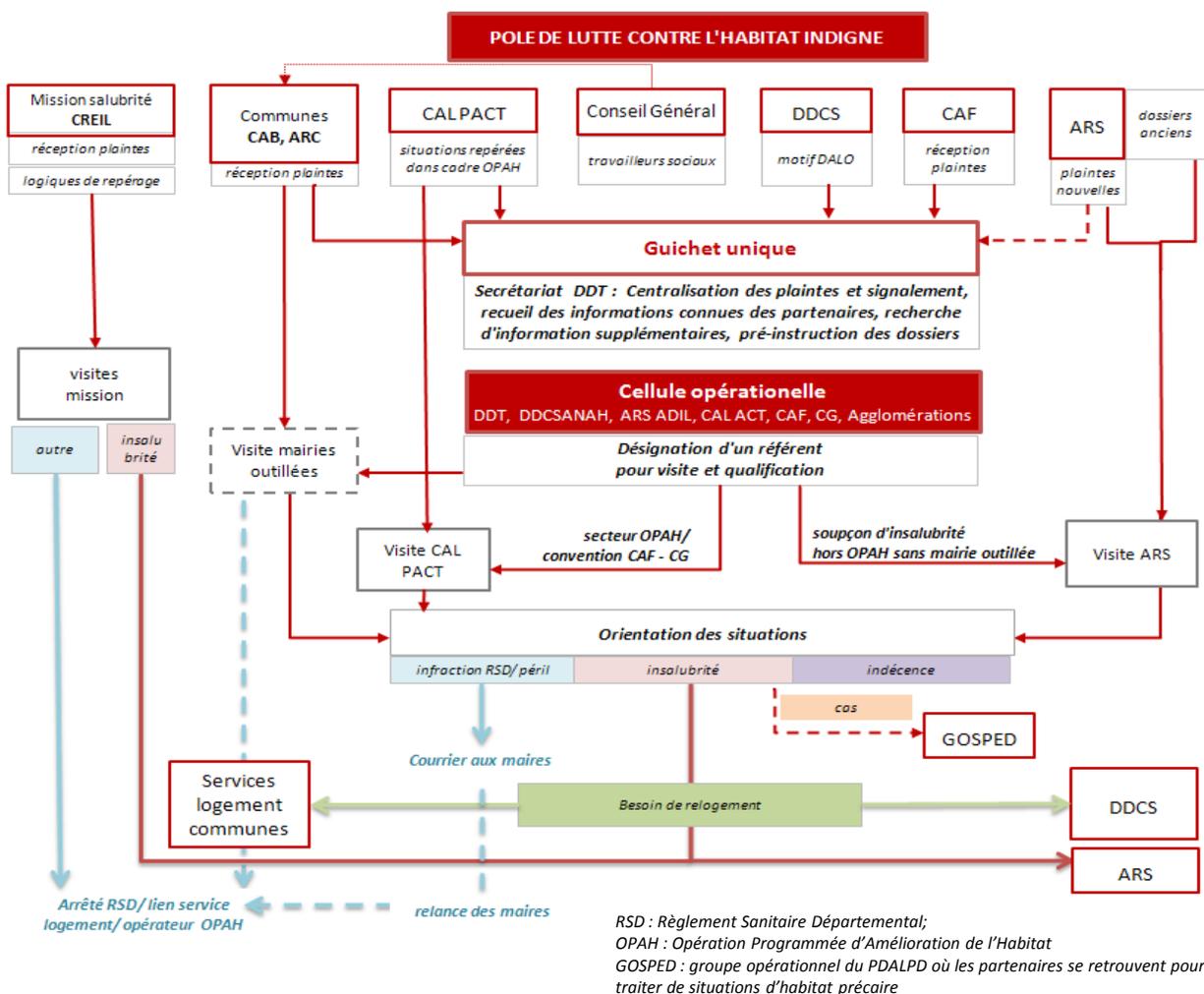


Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne dans l'Oise



UN LARGE PARTENARIAT

Le pôle a été créé en 2010, pour rendre visible les situations de logements indignes caractérisées et les traiter en mettant en œuvre les responsabilités respectives des acteurs. La DDT de l'Oise assure le secrétariat du guichet unique.

UNE ORGANISATION TERRITORIALE PRISE EN COMPTE PAR LE PÔLE

Deux intercommunalités (Beauvais et Compiègne) sont délégataires des aides à la pierre. Ces deux agglomérations et celle de Creil sont outillées pour intervenir en matière d'amélioration de l'habitat, mais également pour appuyer le traitement social des situations. La cellule opérationnelle du pôle prend acte de ces cellules et échange avec elles.

UNE SÉLECTION DES DOSSIERS SOUMIS A LA CELLULE OPERATIONNELLE

Le guichet réceptionne l'ensemble des signalements et sélectionne ceux qui justifient d'un examen par la cellule opérationnelle. Il redirige les autres vers les acteurs compétents.

UN TRAITEMENT DES SITUATIONS ORGANISÉ PAR UNE DISTRIBUTION DES RÔLES PAR LE PÔLE

Le pôle organise le traitement des dossiers en fonction des compétences des acteurs. Les OPAH communautaires sont actives dans les agglomérations. L'appui aux communes dans le traitement et le suivi est réalisé par l'ARS, qui entretient avec celles-ci des relations bilatérales.

CONTACTS UTILES :

Guichet Unique Habitat Indigne
 Service de l'Habitat, du Logement et du Renouvellement Urbain
 Direction Départementale des Territoires
 2, Boulevard Amyot d'Inville
 BP 20317 - 60021 Beauvais Cedex.
 03.44.06.50.57
ddt-habitat-indigne@oise.gouv.fr